

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 31 décembre 2015 portant création du peloton d'intervention interrégional de la gendarmerie de Nantes (Loire-Atlantique)**

NOR : INTJ1532901A

Le ministre de l'intérieur,  
Vu le code de la défense;  
Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L.421-2,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

Le peloton d'intervention interrégional de la gendarmerie (PI2G) de Nantes (Loire-Atlantique) est créé à compter du 31 décembre 2015.

Article 2

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 31 décembre 2015.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le général de corps d'armée,*  
*directeur des opérations et de l'emploi,*  
M. PATTIN